



AGENT DE TARIFICATION MEDICO-SOCIALE

(H/F)

CONTEXTE ET ENJEUX DE LA FONCTION

La Guyane, 2^{ème} plus vaste région de France, est un territoire possédant de très forts leviers de développement. Les problématiques et enjeux liés à la pyramide des âges en évolution constante, à la densité hétérogène en font un territoire où les politiques de santé prennent tout leur sens.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) de Guyane est un établissement public administratif de l'Etat créé le 1er avril 2010, doté de la personnalité civile et d'une autonomie financière.

L'ARS définit et implante les politiques de santé en région, régule l'offre sanitaire et médico-sociale, garantit la veille et la sécurité sanitaire et contribue avec l'Assurance Maladie à la gestion du risque assurantiel.

L'établissement est composé de 80 collaborateurs répartis en 6 directions : direction de la santé publique (DSP), direction de l'offre de soins (DOS), direction de l'autonomie (DA), direction des services comptables et financiers, cabinet et, secrétariat général...

La direction de l'autonomie, créée le 1^{er} septembre 2018, élabore et anime les politiques médico-sociales menées sur le territoire guyanais. Le secteur médico-social de l'ARS comprend une cinquantaine d'établissements et services pour un montant d'environ 73 millions d'euros.

L'effectif de la direction est de 6 agents : 1 directeur (membre CODIR), 1 Médecin inspecteur, 3 agents de catégorie A.

MISSIONS CLES

Placé sous l'autorité hiérarchique du directeur de l'autonomie, et conformément aux demandes du responsable de l'allocation de ressource, il assure les missions suivantes :

- La tarification des établissements et services médico-sociaux
- Le contrôle budgétaire des ESMS
- L'organisation de la délégation des crédits relevant du champ médico-social relevant du FIR et du budget principal de l'ARS
- Les activités de reporting des enquêtes dans le champ médico-social à la CNSA et à la DGSC et auprès de la DGS dans le cadre des réseaux de santé.
- La contribution aux travaux collectifs menés au sein de la direction de l'autonomie.

ACTIVITES PRINCIPALES

- A. tarification des établissements et services médico-sociaux
- gestion rigoureuse de l'enveloppe,
 - analyse des budgets prévisionnels et des PPI et travail en lien avec le référent PAI,
 - préparation des arrêtés de tarification,
 - saisie des données de la campagne budgétaire sur les logiciels métiers.
- B. contrôle budgétaire
- analyse des documents de clôture : compte administratif, bilan, compte de résultat, rapport du commissaire aux comptes, compte de gestion et CPOM,
 - Préparation et animation des négociations budgétaires.
- C. Participe à la délégation des crédits relevant du champ médico-social relevant du FIR et du budget principal de l'ARS
- D. Participe au reporting des enquêtes dans le champ médico-social à la CNSA et à la DGSC et auprès de la DGS dans le cadre des réseaux de santé.
- E. Participe aux travaux collectifs menés au sein de la direction de l'autonomie.

Les activités ci-dessous peuvent faire l'objet d'une évolution en fonction des enjeux de la direction et des mouvements de personnels qui pourraient avoir lieu.

SPECIFICITES DU POSTE, CONTRAINTES

Encadrement : Non

Être en capacité d'interagir avec une grande variété d'acteurs

Au sein de l'ARS :

- La Direction Générale
- Les agents de la Direction de l'Autonomie
- Les agents des autres directions en tant que de besoin

En dehors de l'ARS :

- le ministère pour des échanges « métiers »
- les autres services de l'Etat en Guyane
- le GCS Guyanis et autres partenaires de l'agence
- Collectivités territoriales

PROFIL RECHERCHE

- Connaître l'environnement institutionnel et administratif : organisation, fonctionnement et mission de l'ARS dans le champ concerné,
- Connaître l'organisation et le fonctionnement des établissements et services médico-sociaux.
- Maîtriser les notions de comptabilité et de tarification
- Capacités de tarification
- Alimenter et exploiter les systèmes d'information spécifiques,
- Gestion de projet.
- Rigueur, capacité d'analyse, autonomie, capacités d'adaptation

Poste ouvert aux : Titulaires fonction publique – Contractuel

POUR EN SAVOIR PLUS

Réginaldo GRACE-ETIENNE, Directeur de l'autonomie reginaldo.grace-etienne@ars.sante.fr

POUR CANDIDATER

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à envoyer par voie électronique à ars-guyane-ressources-humaines@ars.sante.fr

REFERENCES

Référence : FP2AFS04

Famille professionnelle : AFFAIRES SOCIALES

Emploi-type : CHARGÉ DE LA TARIFICATION DES ÉTABLISSEMENTS ET DES SERVICES SANITAIRES, SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX (H-F)

Catégorie d'emploi : A Groupe RIFSEEP : 3 Niveau de qualification (UCANSS) : 5B / 6